

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1761

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	90 000 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	734 589 321
Recherche spatiale	0	600 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	780 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	100 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Augmentation de 15% du budget des universités (<i>ligne nouvelle</i>)	2 304 589 321	0
TOTAUX	2 304 589 321	2 304 589 321
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons d'augmenter de 15 % du budget alloué aux universités.

Le 4 septembre, 2023, E. Macron a donné un entretien sur YouTube. Il a dénoncé une « forme de gâchis collectif », estimant que, « avec leur budget, [les universités devraient] faire beaucoup mieux ». Il explique ainsi que les universités ne sont pas une priorité budgétaire, car elles n'ont « pas de problèmes de moyens ».

Pourtant, pour les universités françaises la question n'est plus désormais de savoir si elles risquent d'être en déficit mais quand elles le seront. Fin 2024, 58 universités sur 75 étaient en déficit, elles sont aujourd'hui 60.

Alors que les effectifs ont, eux, explosé, atteignant aujourd'hui plus de 3 millions d'étudiants, la subvention pour charge de service public allouée aux universités a, elle, stagné. Ainsi en 2026 la subvention pour charge de service public (SCSP) ne compense pas l'inflation : entre 2025 et 2026, la SCSP est passée de 14 529 268 968 € à 14 697 262 139 €, soit 1,16 % pour une inflation prévue à 1,3 %.

C'est ce que confirme l'avis intitulé « Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur » publié par le CESE en juillet 2025. Dans lequel les auteur.ices soulignent la stagnation de l'investissement de l'État dans l'ESR alors que le nombre d'étudiants est en hausse : « la question du financement de l'enseignement supérieur [en France] est préoccupante puisque la dépense par étudiant décroche depuis 2010. Les statistiques publiques révèlent une stagnation de la dépense en point de PIB : 1,6 % du PIB [en 2020] est investi dans l'enseignement supérieur – cette part ne varie pas depuis 2010. Avec 1,6 % du PIB consacré à l'enseignement supérieur en 2020, la France y consacre une part bien moindre que le Royaume-Uni (2,1 %) ou les États-Unis (2,5 %) » ».

Le budget consacré à l'université continue donc de baisser, et ne compense même pas l'inflation : +0,86 % pour les formations jusqu'à la licence, et +0,62 % en master. Sans surprise, le pourcentage du taux d'obtention de la licence (en 3 et 4 ans) est en prévu en baisse de 29,1 pts entre 2023 et 2026.

Fin août 2025, France Universités a alerté sur cette baisse de dotation : « « La dégradation des comptes financiers des universités, plus encore dans le contexte politique et géopolitique actuel, menace la capacité des établissements à mener leurs missions de service public ». Cette baisse de la dotation de l'État au regard du nombre croissant d'étudiants affecte aussi bien les étudiants que les agents (diminution du nombre de titulaires, explosion du recours aux contractuels, fermeture de formation, d'antennes universitaires, augmentation des effectifs en TD).

Face à cette impasse budgétaire, les universités sont sommées par les gouvernements successifs de compenser ce désengagement en développant des ressources propres, notamment par l'augmentation des frais d'inscription, ce qui menace encore davantage l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Cet amendement vise donc à rétablir les moyens des universités en augmentant de 15 % leur subvention pour charge de service public, indispensable pour garantir la continuité et la qualité du service public d'éducation, répondre aux besoins croissants en formation et recherche, et restaurer la confiance en l'université publique.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de diminuer de :

- 90 000 000 euros des AE et CP de l'action 04 « Etablissements d'enseignement privés » du programme 150 ;
- 734 589 321 euros des AE et CP de l'action 02 « Agence nationale de la recherche » du programme 172 ;
- 300 000 000 euros des AE et CP de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 ;
- 480 000 000 euros des AE et CP de l'action 15 « Charges nucléaires de long terme des installations du CEA » du programme 190 ;

- 300 000 000 euros des AE et CP de l'action 16 « Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire » du programme 190 ;
- 200 000 000 euros des AE et CP de l'action 01 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » du programme 193 ;
- 100 000 000 euros des AE et CP de l'action 05 « Maitrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique » du programme 193 ;
- 100 000 000 euros des AE et CP de l'action 03 « Recherche dans le domaine aérospatial » du programme 191 ;

Ces crédits sont transférés vers un nouveau programme « Augmentation de 15 % du budget des universités ».

Nous proposons ce transfert de crédits pour respecter les règles imposées par l'article 40 de la Constitution mais nous ne souhaitons pas réduire ces crédits. Nous demandons donc au Gouvernement de lever le gage de cet amendement.